INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES RENNES

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration de l'INSA Rennes

Séance du 2 juillet 2026

Délibération n° 2026.07.02-05 portant désignation des membres de la commission Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 841-5 et D. 841-2 à D. 841-11,
Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants,
Vu le décret n°2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et en modifiant le code de l'éducation,
Vu le décret n°2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L 841-5 du code de l'éducation,
Vu les statuts de l'INSA Rennes,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Rennes et notamment son article 8.1.1,

Considérant que la commission CVEC a pour mission d'examiner les projets de la vie étudiante et de campus qui lui sont soumis en vue d'un éventuel financement. Les projets devront concerner des actions d'envergure et touchant un nombre d'étudiants aussi important que possible ;

Considérant qu'elle est composée de :

- *« (…) **2 représentants étudiants élus par et parmi les étudiants élus au CA de l'INSA Rennes,***
- ***Une personnalité extérieure désignée par et parmi les personnalités extérieures du CA de l'INSA Rennes** (…) »*

Considérant que, le nombre de candidatures enregistrées étant égal au nombre de sièges à pourvoir dans chacune des catégories concernées et aucun membre du conseil d'administration ne s'étant opposé à ce que la désignation intervienne à main levée, le conseil a décidé de recourir à cette modalité de vote ;

Considérant que l'élection est organisée au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours et que lorsqu'un seul siège est à pourvoir, il s'agit d'un scrutin uninominal majoritaire à deux tours. L'élection de chacun des membres est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour ;

INSA RENNES
Institut National des Sciences Appliquées de Rennes
20, avenue des Buttes de Coësmes - CS 70839 - 35708 Rennes Cedex 7 - France
Tél.+ 33 (0)2 23 23 82 00 - Fax + 33 (0)2 23 23 83 96
www.insa-rennes.fr

ARTICLE 1

Le conseil d'administration, réunion en sa séance du 2 juillet 2026, approuve des représentants de la commission vie étudiante et citoyenne :

Collège	Nombre de siège	Candidats	Vote
Personnalité extérieure	1	Colette JONCOUR	13
Elus étudiants	2	Adrien LECLAIR	3
		Solal LE ROUX	3

ARTICLE 2

Le directeur, la directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présidente du conseil d'administration

Catherine FAILLIET

<u>Colette JONCOUR est élue pour le collège des personnalités extérieures, Adrien LECLAIR et Solal LE ROUX sont élus pour le collège des usagers à la commission Contribution de vie étudiante et de campus</u>

Document en annexe au présent extrait :
Extrait transmis à la Rectrice Chancelier des Universités le : 25/08/2026